



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête aperiodique

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le SDES, le service statistique du ministère de la Transition écologique et du SSP, le service statistique du ministère de l'Agriculture de l'Alimentation

Au cours de sa réunion du 25 mars 2021, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE).

L'enquête TIC-TPE a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées –salariées ou non –, et d'évaluer la progression de leur usage. Sa dernière réalisation date de 2016.

Lors du renouvellement du label d'intérêt général de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes pour les années 2011 à 2015, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a demandé que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises occupant moins de 10 personnes – cette partie du champ étant considérée par *Eurostat* comme une extension optionnelle de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes.

L'enquête TIC-TPE complète ainsi, de manière ponctuelle, l'enquête européenne annuelle sur les TIC, menée auprès des entreprises d'au moins 10 personnes occupées. Le questionnement reprend d'ailleurs la majorité des thèmes présents dans l'enquête européenne, afin d'assurer la comparabilité des données. Il sera toutefois adapté aux très petites entreprises. Ces thèmes seront basés sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'internet, commerce électronique) auquel sera adjoint un ou plusieurs modules traitant d'un thème spécifique.

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. Le champ porte sur la France entière (métropole et DOM). La collecte aura lieu de mai à septembre 2022, auprès d'environ 12 000 entreprises (au sens de la LME) de moins de 10 personnes occupées, échantillonnées dans le répertoire statistique Sirus.

Un comité de concertation a donné son avis sur le questionnaire et a proposé des questions d'intérêt national. Ce comité a réuni des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SDES, SSP, DGE, CCIP, Arcep, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CCIP, CGPME, CGT, FO...).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête **pour l'année 2022**.